

Réf.	2020	2418
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
15/07/2020	22/07/2020	19	16	19

L'an deux mille vingt, le 20 juillet, à 20h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents :

Mmes ARTUS, DUPONT, DUVAL, JALABERT, JOAO, MAINGONNAT, MARCADÉ et NORDBERG

MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, GOBLET, JACQUET, LAVAUD, RABY et SCHMIDT

Étaient absents :

M. FRAPIER ayant donné pouvoir à Mme DUPONT

Mme HENNOCQ ayant donné pouvoir à M. SCHMIDT

Mme DELANGUE ayant donné pouvoir à Mme MAINGONNAT

Mme Emmanuelle DUVAL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ÉLECTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal,

VU les dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT ci-après), prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil municipal, pour la durée du mandat.

CONSIDERANT les candidatures de :

- Mme Catherine DUPONT
- M. Manuel CIPRES
- M. Stéphane RABY
- Mme Gaële JOAO
- M. Jean-Paul JACQUET
- Mme Anne-Rose NORDBERG

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. DEGIVRY et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20200720-2418-20- DE Date de réception préfecture :
--

PREND ACTE

Que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Monsieur le Maire,

SONT AINSI DECLARÉS ÉLUS pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit de la CAO à caractère permanent :

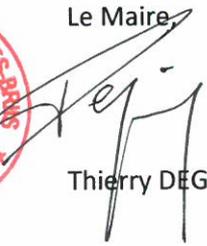
En tant que membres titulaires

- M. Jean-Paul JACQUET
- Mme Catherine DUPONT
- Mme Gaële JOAO

En tant que membres suppléants

- M. Manuel CIPRES
- Mme Anne-Rose NORDBERG
- M. Stéphane RABY

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

 Le Maire

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200720-2418-20-
DE
Date de réception préfecture :